

COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE

Compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 octobre 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Patrick NOURISSAT, Maire.

Présents : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY, Cécile PONSOT, Hubert BIDAUT, Alain LAMBERT, Sylvère CHEVALLIER, Jérôme FOLLEA, Boudoulaye GANOU, Eric LAMBERT, Patrick MUGNIER,

Excusé : Léon LENZ

Le compte-rendu du 28 août 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

SICECO : Modifications de statuts

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications de statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014.

SICECO : Coupure illuminations et éclairage public

Le Conseil Municipal étudie le devis du SICECO pour la pose d'horloges astronomiques de l'éclairage public et la coupure des illuminations et accepte les travaux pour un montant de 3 482.14 € à la charge de la commune.

Jean-Yves Menguy présente le décret qui impose aux communes de couper leurs illuminations après 1 heure du matin. Une réflexion va être menée en conseil municipal sur une éventuelle modification des horaires de l'éclairage public la nuit et une information sera alors donnée aux habitants.

Agence de l'eau : demande de subvention

Jean-Yves MENGUY fait une présentation des travaux à prévoir au budget de l'eau et le Conseil Municipal décide de déposer des demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau

- Pour un compteur de production à Neuvelle pour un montant de 2 752 € HT
- Pour divers travaux pour un montant de 45 166.30 € HT : rénovation station pompage, création vanne bas service, réfection drainage, accès aux sources, suppression vanne.

Affouages : (Une abstention : Alain LAMBERT)

Le Maire rappelle l'esprit dans lequel sont organisés les affouages, considérés comme des services auprès de la population mais également des services rendus à la commune pour parvenir au nettoyage et à la régénération de la forêt communale sous la surveillance de l'ONF.

Les affouages vont avoir lieu en Faiseux parcelle 14. Une information va être donnée aux habitants pour les inscriptions. Le Conseil Municipal fixe le montant de l'affouage à 37 euros pour 2014 et décide de l'augmenter tous les ans sur la base de l'indice ONF.

Charges locatives 2014

Le conseil municipal fixe la répartition des charges locatives pour les occupants de logements communaux (om, entretien chaudière et chauffage).

Permis de construire Treizeines

L'équipe municipale a le désir de reprendre en main l'urbanisme de la commune de Grancey-le-Château-Neuveville. A cet effet, elle a organisé plusieurs réunions de travail, dont l'une avec la DDT qui lui a fait connaître les arguments positifs ou négatifs de mise en place d'un PLU déjà élaboré mais non poursuivi, ou d'une simple carte communale afin d'organiser sur le territoire les différentes zones de développement. Et il semble se dégager une volonté majoritaire d'élaborer rapidement un document d'urbanisme qui permettra notamment une urbanisation respectueuse, cohérente et responsable du site des Treizeines. Et c'est à sa grande surprise que l'équipe municipale a constaté début septembre l'affichage (par la SCI Les Tilleuls, devenue propriétaire le 21 Mars 2014 d'une parcelle des Treizeines de 5995 m²), d'un permis de construire accordé tacitement par la DDT le 26 août 2014 et portant sur un entrepôt de stockage de 60 m de long, de type bâtiment agricole, à édifier en limite de parcelle.

Compte-tenu des caractéristiques de cet entrepôt, son édification, (de surcroît sur une partie non actuellement urbanisée de la commune), porterait atteinte au site remarquable de l'allée des Tilleuls.

C'est la raison pour laquelle, tous les conseillers ayant pris connaissance exacte de ce permis, le Maire propose de soumettre aux suffrages la délibération suivante :

Vu le permis de construire n° 02130414^E0002 accordé tacitement à la SCI Les Tilleuls le 26 août 2014,

Vu que la commune de Grancey-le-Château-Neuveville ne dispose actuellement ni de PLU ni de carte communale, et que le terrain en cause n'est pas situé dans une zone urbanisée de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'interpeller les services de l'Etat sur la délivrance tacite de ce permis de construire
- De contester ce permis et, en conséquence, d'en demander l'annulation auprès du tribunal administratif

- Et de donner tous pouvoirs à son Maire pour, au nom de la Commune, ester en justice, solliciter le concours d'un avocat, et supporter les frais et honoraires attachés à cette procédure.

Affaires diverses

- Le Maire donne lecture d'une réponse de la Poste suite aux réclamations formulées par le Conseil Municipal sur le service de l'été. Le Maire va rencontrer un responsable de la Poste prochainement.
- Une famille grancéenne a fait parvenir un chèque de 50 € pour l'école par en compensation de pierres récupérées (avec l'accord de la mairie) suite à la démolition d'un bâtiment communal.
- Jean-Yves Menguy :
 - * informe d'une vente de coupe de bois pour 22 529 € par l'ONF.
 - * A fait réaliser des devis pour la pose de ralentisseurs en entrée d'agglomération. une demande va être adressée dans le cadre du FCDDT.
 - * A mis en place des fiches d'intervention pour tous les travaux réalisés sur le réseau d'eau.
 - * Fait le point sur l'avancée des travaux sur le mur du jardin communal de la Pérouse.